

**« Plan de sauvegarde de l'emploi » au sein de Lisi-Creuzet à
Marmande : 197 emplois menacés**



FABIEN GAY

*SENATEUR DE
SEINE-SAINT-DENIS*

*CO PORTE-PAROLE DU
GROUPE CRCE*

*MEMBRE DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
ECONOMIQUES*

*VICE-PRESIDENT DE LA
DELEGATION AUX
ENTREPRISES*

Monsieur le Sénateur Fabien Gay attire l'attention de Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance sur la suppression de 197 emplois annoncée par l'entreprise Lisi-Creuzet, à Marmande (47200).

L'équipementier aéronautique, filiale de Lisi Aerospace, a avancé une baisse de son chiffre d'affaire de près de 45% en 2020, qui le conduirait à la suppression de ces 197 emplois sur les 850 que compte l'usine de Marmande. De plus, 176 contrats intérimaires n'ont pas été renouvelés.

Ces suppressions interviennent dans un moment de crise et de difficultés économiques pour le secteur, du fait de la pandémie de la Covid-19 et des réductions de trafic aérien notamment. Ces difficultés, dans ce cas précis, sont cependant conjoncturelles, car les commandes ne sont pas annulées mais rééchelonnées, et par ailleurs le plan de suppression d'emplois avait déjà été élaboré avant cette crise, en septembre 2019.

Boeing et Airbus ont renoncé aux gros porteurs, ce qui entraîne une perte de marchés. Cependant, les carnets de commandes sont pleins avec, selon les syndicats, du travail assuré jusqu'en 2025, voire 2030, ce qui laisserait le temps de développer des stratégies industrielles nouvelles, autrement plus intéressantes que les suppressions d'emplois, qui feront perdre à l'entreprise compétences, savoir-faire et compétitivité et laisseront les salariés licenciés dans des situations économiques et sociales très difficiles.

De plus, le chiffre d'affaire global de l'entreprise est passé de 60 millions d'euros en 2010 à près de 165 millions en 2019, ce qui pose question en termes de répartition des bénéfices entre actionnaires, investissements, etc.

Enfin, les aides de l'État accordées au secteur de l'aéronautique, ainsi que le chômage partiel, devraient pouvoir permettre de maintenir l'emploi dans une période de crise, par exemple en mettant en place un plan de formation, pour ainsi construire un projet industriel s'adaptant aux évolutions du secteur.

La décision de suppressions d'emplois semble donc, en l'état, davantage motivée par la recherche de rentabilité maximale, délaissant le projet industriel et le développement de l'entreprise sur le long terme.

Il souhaite donc connaître la position du gouvernement sur la situation de Lisi-Creuzet, et sur ce mal nommé plan de sauvegarde de l'emploi. Il demande enfin que celui-ci ne soit pas validé.